

grand nombre d'habitations, a subi une régression économique.

L'hon. M. Green: Monsieur le président, je signale à l'honorable député que, dans le cas dont il a parlé, il s'agissait d'évictions.

M. Fisher: Merci. J'accepte la mise au point. Je rappelle qu'une déclaration officielle sur la façon dont un moratoire pourrait s'appliquer aux saisies reconforterait beaucoup certaines collectivités qui ont subi une régression économique. Je pense surtout à des collectivités minières comme celle d'Atikokan où les mineurs se sont imprégnés de l'esprit de la collectivité, se sont établis et ont acheté des maisons. Par la suite ils ont été mis à pied. Quand on a commencé à exploiter d'autres mines, dans les régions d'uranium par exemple, des représentants sont venus à Atikokan inciter les mineurs à les suivre dans ces régions. Certains de ces mineurs ont dû vendre à grand rabais. D'autres sont restés à Atikokan, espérant être repris au travail. Si ces gens se savaient protégés par quelque règlement édicté par le ministre agissant par voie de la loi nationale sur l'habitation, leur confiance en serait bien rassurée. Il arrive que leur chômage ne soit que provisoire; dans ces cas-là, il leur serait fort utile qu'on n'insiste pas sur les intérêts pendant un certain temps. Est-ce qu'on ne pourrait pas étudier tout spécialement une disposition en ce sens?

Voilà qui termine les observations que je voulais formuler au sujet du bill. Il me reste à féliciter le ministre de l'avoir proposé et de nous avoir donné l'occasion de goûter la grande bienveillance avec laquelle il présente ses bills à la Chambre.

M. Robichaud: Monsieur le président, si je prends la parole à cette étape préliminaire du bill, c'est que j'ai quelques mots à dire de la résolution, à laquelle, je le précise tout de suite, je n'ai pas l'intention de m'opposer. Je le comprends fort bien, il faut d'autres sources de fonds pour que la Société centrale d'hypothèques et de logement exécute son programme, mais, à titre de membres de l'opposition, nous avons le devoir d'émettre des propositions avisées qui pourraient aboutir à une application meilleure et plus pratique de la loi.

L'an dernier, quand un projet de loi analogue est venu sur le tapis à la Chambre, j'ai signalé que, même avec les modifications qu'il comportait, il n'atteindrait pas l'objectif visé en ce qui concerne les provinces de l'Atlantique. Quand le ministre des Travaux publics a présenté son bill, ou plutôt quand il a fait une déclaration à la presse avant de présenter le bill à la fin de novembre dernier, il a affirmé qu'une autre somme de 150

millions serait affectée aux hypothèques visant le logement à bon marché, et que les modifications de la loi et des règlements en cours de présentation visaient en particulier à aider les résidents des provinces Maritimes à tirer parti du programme. En parlant lors de la motion tendant à la deuxième lecture du bill, j'ai constaté avec plaisir qu'on allait ajouter à la caisse un autre montant qui serait rendu disponible aux termes de la loi et je me suis réjoui des dispositions visant la réduction des versements initiaux.

Je me souviens bien avoir déclaré à l'époque que les modifications en cause n'auraient guère d'effet dans les provinces de l'Atlantique. De fait, du 1^{er} avril au 30 novembre de l'an dernier, la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a approuvé que 240 prêts, représentant un total de moins de \$2,225,000 dans les provinces de l'Atlantique. Je me rappelle fort bien aussi avoir dit alors que, durant la même période, elle a accordé des prêts représentant un montant semblable dans la seule ville de Windsor.

En outre, au cours du débat, j'ai signalé au ministre le mémoire que le Conseil national des détaillants de bois d'œuvre a soumis, en septembre dernier, au ministre, au gouvernement et à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le ministre m'a alors assuré que les hauts fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement étudiaient sérieusement les vœux du mémoire. J'ai toutefois l'impression que, même à cette heure tardive, très peu, s'il en est, des vœux du Conseil national des détaillants de bois d'œuvre ont été acceptés ou incorporés dans les normes et les exigences de la loi nationale sur l'habitation.

Avant l'adoption du projet de résolution, le ministre pourrait-il dire au comité combien de prêts on a approuvés, à l'égard des provinces de l'Atlantique, du 1^{er} janvier de cette année au 31 mars, par exemple, ou même au 30 avril, si les chiffres sont connus et quel est le montant global de ces prêts?

Les provinces atlantiques ont-elles profité au maximum d'un programme qui, à en croire le ministre lui-même, a été plus activement poussé lorsque le gouvernement s'est rendu compte, l'automne dernier, que les nuées sombres du chômage apparaissaient au-dessus de l'horizon? Nous sommes disposés à admettre qu'il existait une nuée sombre de chômage, qui couvre d'ailleurs les provinces atlantiques depuis six ou sept mois au moins.

Je ne saurais convenir avec le ministre qu'il faut s'en prendre directement à la population des provinces atlantiques du fait que celle-ci n'a pas pu profiter au maximum des avances d'argent qui leur ont été consenties par la Société centrale d'hypothèques et de